

COMPTE RENDU N°3 DE LA SÉANCE DU 10 MARS 2010

Présents : 14 - Excusée avec pouvoir : 1

Pas d'auditeur

Ouverture de la séance : Approbation du compte rendu précédent.

1. Approbation des comptes de gestions.

Les chiffres présentés par le comptable dans les comptes de gestions sont identiques à ceux des comptes administratifs de la commune. Il se dégage, tous les budgets confondus, un excédent global d'un montant de **152 462.41 €** qui se répartit selon les tableaux ci-dessous.

2. Approbation des comptes administratifs pour les quatre budgets.

➤ Le budget de la commune dégage,

Fonctionnement	Investissement
➤ Excédent : 206 159.98 €	➤ Déficit : 240 356.69 €
Résultat déficitaire global de l'année 34 196.71 €	

Attention, le déficit d'investissement s'explique par le décalage entre les charges liées aux travaux exécutés et la perception des subventions qui sont versées après travaux. Il reste à percevoir environ 160 000 € de subventions sur ces réalisations. Une trésorerie très positive a permis d'avancer l'argent de ces travaux sans avoir recours à l'emprunt.

➤ Le budget du commerce :

Fonctionnement	Investissement
➤ Excédent : 5 982.48 €	➤ Déficit : 33 037.35 €
Résultat déficitaire global de l'année 27 054.87 €	

Les travaux d'extension sont réalisés alors que la subvention de 14 250.00 € n'est pas encore perçue. Avec un excédent sur le fonctionnement d'environ 6000 € annuel, ce budget est très sain car il permet de combler en 4 ans le déficit d'investissement lié aux travaux d'extension.

➤ Le budget du lotissement :

Fonctionnement	Investissement
➤ Excédent : 124 836.95 €	➤ Ni déficit ni excédent
Résultat excédentaire global de l'année : 124 836.95 €	

En 2009, la vente des derniers terrains de la zone des Prébendes a permis de solder les actions de ce budget. Il en ressort un excédent qui pourra revenir, par décision, au budget de la commune. En effet, lorsqu'une opération est finie, le budget du lotissement qui s'y rapporte, doit être clos. Si une nouvelle action se décide, un nouveau budget spécifique sera ouvert. Les élus sont libres de décider de l'utilisation de cet excédent.

➤ Le budget de l'assainissement :

Fonctionnement	Investissement
➤ Excédent : 26 063.92 €	➤ Excédent : 62 813.12 €
Résultat excédentaire global de l'année : 88 877.04 €	

En 2009, en prévision des gros frais à engager, la commune avait décidé d'accorder une avance de 53 000 € pour faire face aux frais d'études et d'ingénierie, ce qui explique l'importance de l'excédent d'investissement. Ces bons résultats vont permettre à ce budget d'atteindre environ 8 % d'autonomie financière lors de la négociation des emprunts nécessaires à financer les gros travaux à venir.

➤ **Fixation des tarifs d'assainissement pour 2010.**

De très grosses charges vont impacter ce budget dès cette année et les obligations qui s'imposent aux budgets soumis à la réglementation des BIC, Biens Industriels et Commerciaux, obligent les communes à tendre vers l'autonomie financière, objectif qui ne pourra être atteint à court terme. Ce sont les utilisateurs qui doivent payer les charges fixes qui se rapportent au service dont ils bénéficient, l'effort doit donc être entrepris pour rechercher l'équilibre dans les années à venir.

Après l'analyse de plusieurs hypothèses, le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer :

- La part forfaitaire par entreprise avec consommation supérieure à **100 m³ : 80 €**
- La part forfaitaire pour entreprise et ménages : **54 €.**
- La part sur le volume d'eau : **0.50 €/m³**
- La taxe pour l'agence Loire Bretagne : **0.18/m³**

L'objectif est de répartir le plus équitablement possible l'effort sur les différentes catégories de redevables.

Les autres redevances et droits ne changent pas, les commerces avec habitation sont soumis, pour chaque usage spécifique, à la redevance.

3. Débat d'orientation budgétaire :

Les nouvelles bases fiscales 2010 sont connues. Le tableau de la fiscalité des communes du canton est examiné. Il en ressort que Haute-Rivoire est situation de handicap, non pas sur le volume mais sur la valeur, de ses bases fiscales alors que ses taux sont dans une moyenne très correcte. La commune doit donc faire un effort sur ses taux pour compenser son handicap sur la faiblesse des bases. Le vote aura lieu lors du prochain conseil. (Pour information, tableau de la fiscalité des 14 communes du canton).

4. Détermination de l'enveloppe des participations et des conditions de subventions.

Il semblerait judicieux d'aider les associations sportives qui accueillent et encadrent des enfants ou des jeunes (jusqu'à 18 ans) par l'attribution d'une subvention. Le principe ne pose pas de problème, mais pour prendre la décision finale, il convient que la commission "sports-loisirs" se réunisse pour un examen détaillé des objectifs et des enjeux.

5. Délibération pour l'évolution du SCOT et création du Syndicat Mixte spécifique.

La structure qui va gérer le SCOT, Schéma de Cohérence Territoriale, pour les Monts du Lyonnais sera composée de toutes les communes des trois cantons, Les Hauts du Lyonnais, Chamousset en Lyonnais et Le Forez en Lyonnais sauf le chef-lieu, la commune de Chazelles-sur-Lyon, qui s'y refuse. L'adhésion à ce syndicat est approuvée à l'unanimité.

6. SYTIB, Syndicat de Rivière Brévenne Turdine, désignation des sentinelles.

Elles seront chargées de répertorier les variations de débits, étiages, des rivières qui se jettent dans la Brévenne. Les personnes habitants sur le secteur du bassin versant du Combron, qui se sont proposées, sont remerciées.

7. Intervention de prestataires pour la finalisation d'études avant lancement du marché de l'assainissement :

Les sondages sont finis, le géomètre intervient la semaine 11 et le diagnostic amiante de la station du pavé et de ses accessoires se réalise le 11 mars.

8. Organisation des élections.

Le tableau de permanence de tenue du scrutin du 14 mars est arrêté.

9. Examen des courriers de :

- Demande de la commune de Meys d'une déviation de circulation.

Cette mesure serait nécessaire pour interdire le passage des poids lourds depuis l'embranchement de la route du Combron jusqu'à les Halles, par le "Trouillou et la Bonnetière". Ne seraient autorisées que les livraisons pour les riverains, laitier, camion d'aliment ou engrais.... Cette mesure écartera cet itinéraire des cartes de GPS et évitera les ennuis en hiver. La commune se rapprochera de celle de Meys pour prendre les mesures nécessaires.

- Condition de l'acceptation de la rétrocession de voirie du lotissement du gros caillou.

Le lotisseur demande la rétrocession mais le conseil municipal se montre très ferme sur le contrôle et la qualité des ouvrages à rétrocéder. Il va s'entourer des services d'un professionnel pour éviter que des malfaçons retombent sur la commune.

- demande de location d'un garage communal.

Le conseil municipal acquiesce à la demande de Monsieur MORIN, conducteur de taxi. Le loyer antérieur de 90€/trimestre est reconduit.

- notification de charges d'électrification des projets de particuliers par le SYDER.

Elles s'élèvent à 28 170 € qui sont fiscalisés comme par le passé.

- notification de la pérennisation du dispositif de remboursement anticipé du FCTVA (Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée).

La commune, grâce à son effort sur les travaux, bénéficie de la mesure du remboursement dès l'année qui suit les travaux au lieu de 2 ans après. Cette mesure est bénéfique à la trésorerie.

- Le SIMOLY va rétrocéder aux communes une avance qu'elles avaient consentie pour le financement du CMA suite à la vente de la structure à un financeur privé, la caisse d'épargne.
- Courrier de la Croix-Rouge pour des formations préventions.
- Courrier de la commune de SOUZY qui notifie sa délibération d'accord pour le classement déclasserement reclassement d'un chemin. Dès que le Tribunal d'Instance aura nommé un enquêteur, les dates seront arrêtées et les publications lancées.
- CAT la Goutte d'Or informe de son assemblée générale et du thème du débat qui portera sur la nouvelle réglementation s'appliquant aux personnes placées sous tutelle ou sous curatelle.

10. Compte-rendu de la délégation du maire.

Voir le tableau des demandes d'urbanisme reporté en annexe du procès-verbal.

11. Bilan des commissions :

La Voirie :

Les travaux de rebouchage des trous, très nombreux après l'hiver, sont entrepris. Il convient de bien cerner le budget de l'entretien cette année. Pour les gros travaux de voirie, il faudra attendre que des crédits soient disponibles en 2011. Cette année, toute l'enveloppe est affectée à la voirie vers la Brosse.

La commission va travailler sur un tableau de fréquentation et d'usage des chemins communaux pour bien déterminer les priorités pour la réfection ou pour l'entretien.

Changement d'un véhicule utilitaire. Plusieurs solutions sont examinées pour s'équiper d'un bon outil de travail.

Commission agricole :

Elle a pris connaissance des objectifs de la modification du PLU mais les enjeux, portant essentiellement sur les besoins de l'assainissement ou la réglementation, ne changent pas les possibilités permises pour l'économie du milieu agricole.

La boucherie a repris son activité. Le boucher est content de la fréquentation du mercredi qui est assez soutenue.

Les expertises continuent et les assureurs devraient bientôt rendre leur décision. Les travaux seront immédiatement lancés pour le confort des utilisateurs.

La commission information :

La Commission TIC de la Cte de communes de Chamousset en Lyonnais met en place une action de diffusion et d'affichage des informations municipales grâce à l'installation de panneaux de vidéo. C'est le hall de la mairie qui est retenu dans un premier temps, un emplacement à l'extérieur pourra être ensuite envisagé.

Les bibliothèques du canton ont reçu une information de la Médiathèque Départementale du Rhône qui désire que chaque unité ait une fonction spécifique. Celle de Haute-Rivoire, la plus impliquée dans le prêt de CD, devrait développer cette spécificité. Par contre, les élus sont unanimes pour convenir que l'emploi d'un salarié ne serait pas une solution à la bonne marche des bibliothèques municipales qui repose sur l'investissement de ses bénévoles.

12. Questions diverses

Le cylco-canton aura lieu le 12 et 13 juin. La commune s'implique comme d'habitude.

Au cours du conseil d'école publique, il a été émis le souhait de travailler la veille de l'ascension et pas le vendredi. Les deux écoles sont invitées à s'organiser et à informer les transports scolaires.

La séance est levée à minuit 15.

Le Maire : Gilbert COURTINE